

35010 - Prévention dépistage

**Proposition d'attribution de subventions au Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) et d'approbation du projet de la convention financière au titre de l'année 2019.**

CP/2019/559

**Service chef de file :**

I3 - Service des actions de prévention sanitaire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer trois subventions d'un montant total de 159 000,00 € au titre de l'exercice 2019 au Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) qui œuvre pour la prévention des cancers et d'approuver les termes du projet de la convention financière correspondant. Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de la convention conclue par délibération n° A1 du 14 juin 2005 entre le Département, l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM) et l'Etat, conformément aux dispositions de l'article L. 1423-2 du code de la santé publique.

## **1. PREAMBULE**

### **1.1. Politique de prévention des cancers soutenue par le Département**

Le soutien financier du Département à la politique de prévention des cancers s'inscrit dans le cadre de la convention conclue par délibération n°A1 du 14 juin 2005 avec l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie et l'Etat, au titre de laquelle le Département participe à la mise en œuvre des programmes de dépistage de certains cancers, conformément aux dispositions de l'article L. 1423-2 du code de la santé publique.

Le soutien à la prévention et aux campagnes de dépistage constitue des axes forts de la stratégie volontariste développée par le Département du Bas-Rhin en ce qui concerne la santé et la qualité de vie de la population.

### **1.2. Aide financière apportée aux associations**

Dans le cadre de sa participation à des programmes de prévention et de dépistage des cancers qui répondent à des priorités de santé publique, le Département du Bas-Rhin participe activement, depuis leur création, au financement, des associations ADECA Alsace, ADEMAS et EVE qui œuvrent depuis de nombreuses années, respectivement pour la prévention et le dépistage du cancer colorectal, du cancer du sein et du cancer du col de l'utérus.

Le Département du Haut-Rhin participe également au financement de ces campagnes.

### **1.3.Création du Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers de la région Grand-Est (CRCDC)**

L'instruction N° DGS/SP5/2017/143 du 28 avril 2017 relative à la mise en place des Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers, ainsi que l'arrêté ministériel du 23 mars 2018 (NORSSAP1805226A), précisent les contours de la réforme territoriale des structures de gestion des dépistages et prévoient notamment la création d'une structure pour chaque nouvelle "grande région" au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Afin de se conformer à ces instructions, les structures de gestion du dépistage des cancers du Grand-Est, avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des Régimes d'Assurance Maladie, ont entrepris des travaux visant à leur fusion en vue de créer le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers de la Région Grand-Est (CRCDC).

Dans le cadre du plan cancer 2014-2019, la création du CRCDC Grand-Est a été déclarée le 22 octobre 2018 à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et publiée au J.O le 22 Décembre 2018.

La "fusion-absorption" d'ADECA, d'ADEMAS et d'EVE au sein de l'entité CRCDC Grand-Est a entraîné leur dissolution sans liquidation mais avec perte de leur personnalité juridique.

Toutefois, le maintien d'antennes territoriales de proximité regroupant les équipes des anciennes associations permet d'assurer, sur un secteur géographique déterminé, des missions auprès des populations ciblées par le dépistage, et de conserver des relations avec les professionnels de santé impliqués dans les différents programmes.

Le Département confirme sa volonté d'apporter un soutien financier aux actions de prévention et de dépistage pour des projets locaux destinés à la population bas-rhinoise et participe ainsi à l'amélioration de la qualité de vie. Toute demande de subvention concernant des actions et projets destinés aux populations locales passera désormais par le CRCDC et pourra faire l'objet d'une proposition soumise en commission permanente.

## **2. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DES ASSOCIATIONS LOCALES AYANT FUSIONNE AU SEIN DU CRCDC**

### **2.1 ADECA ALSACE**

Depuis 2003, cette campagne a contribué à dépister 2 675 cancers invasifs, à guérir 1 142 cancers in situ et à éviter 8 818 cancers par une prise en charge précoce au stade d'adénome avancé.

En 2018, 112 451 tests de dépistage du cancer colorectal ont été réalisés au profit de la population concernée. Ces tests ont généré 3 516 examens par coloscopie et permis de détecter 2 171 néoplasies.

L'Alsace reste la première région de France avec un taux de participation de 42,8% et le Grand-Est est la 2<sup>ème</sup> région avec 38,3%. L'année 2018 a vu la poursuite d'actions de formation des professionnels de santé locaux, des informations "grand public" pour sensibiliser la population locale et a fait émerger pour 2019 un projet spécifique destiné à la population alsacienne pour améliorer la prise en charge et la détection précoce des personnes en situations à risques. Ce projet vient en complément de la campagne de dépistage nationale "classique" qui est désormais menée au sein du CRCDC et ceci en réponse à des problématiques locales. Il faut souligner qu'en raison d'un manque de tests disponibles en raison de la mise en place d'un nouvel appel d'offre du marché de fourniture de tests passé au niveau national ; la campagne de dépistage et l'amorce du projet spécifique ont de ce fait accusé un retard totalement indépendant de la volonté d'ADECA

Alsace.

La spécificité locale de ce projet consiste à suivre les convocations et à envoyer chaque année un test aux nouveaux cinquantenaires qui n'ont pas répondu à la première invitation et aux relances et à faire parvenir un test de dépistage aux personnes de 52 à 55 ans qui n'ont pas bénéficié d'un envoi lors des campagnes précédentes. Pour éviter toute perte de chance, cette action locale se rajoute aux critères de suivi de la campagne nationale.

## **2.2 ADEMAS**

Le dépistage permet une prise en charge précoce, et c'est ainsi que depuis 2002, 4 200 cancers du sein ont été diagnostiqués par ADEMAS, dont 411 (10%) grâce à la réalisation de la deuxième lecture qui constitue l'atout majeur du programme organisé.

Parmi ces cancers, 13% sont des carcinomes in situ, cancers qui sont guéris par la chirurgie et 30% sont des cancers infiltrants de taille inférieure à 1 cm et pour lesquels la survie à 5 ans est supérieure à 95%.

L'année 2018 a été marquée par une augmentation importante du nombre d'examens de dépistage réalisés dans le Bas-Rhin : 50 869 examens du sein ont été réalisés chez des femmes de 50 à 74 ans, ce qui représente un taux de participation de 59,5% soit une augmentation de 9,8% par rapport à 2017. ADEMAS poursuit également ses actions de formation en direction des professionnels de santé, du domaine sanitaire et social et du grand public.

Cette augmentation est à mettre en partie au crédit du projet précurseur en cours, de dématérialisation des flux d'information associés à la mammographie de dépistage. Ce dispositif comporte un transfert numérique des données à la structure de gestion pour une 2<sup>ème</sup> lecture sur console. Il se déroule déjà dans six cabinets de radiologie du Bas-Rhin. Ce transfert facilite l'intégration des femmes dans la campagne ADEMAS au moment de l'accueil au cabinet de radiologie et diminue considérablement le temps de gestion des examens au plus grand bénéfice des consultantes alsaciennes. Ce projet innovant doit poursuivre son déploiement sur le Bas-Rhin et le Haut-Rhin et témoigne du dynamisme de l'équipe locale. A ce jour, il n'y a pas d'équivalent dans le cadre de la campagne nationale.

## **2.3 EVE**

Depuis 1994, la campagne a permis de dépister 8 790 lésions précancéreuses sévères qui auraient pu évoluer vers un cancer en l'absence de traitement et 908 cancers du col de l'utérus, de plus petite taille et de meilleur pronostic que s'ils avaient été découverts trop tard en l'absence de dépistage et de prise en charge. 2 621 562 frottis ont été réalisés dans le département du Bas-Rhin.

En 16 ans, l'action de l'Association EVE a permis de sauver 100 femmes alsaciennes d'une mort par cancer de l'utérus et le dépistage a évité la survenue de nombreux cancers.

Au 31 décembre 2017, 534 551 femmes ont participé à la campagne de dépistage. Près de 72 % des bas-rhinoises de la tranche d'âge ciblée sont dépistées tous les 3 ans et plus de 81 % tous les 5 ans, grâce au travail d'EVE.

L'action de promotion de la santé d'EVE s'est poursuivie au sein de la structure territoriale de proximité sous la forme d'actions locales de formation des professionnels de santé, d'information et de prévention à destination du grand public.

L'association EVE développe également un projet et une action pionnière unique en France de suivi et de gestion d'une cohorte de jeunes filles alsaciennes vaccinées contre les papillomavirus (HPV). Ce projet doit permettre à terme, et conformément au plan cancer, d'intégrer le dépistage dans une politique plus large de prévention des cancers du col de l'utérus en adaptant la stratégie de dépistage au vu des résultats de ces études.

Parallèlement à cela, se met en place un projet d'audit des cancers du col de l'utérus diagnostiqués dans le Bas-Rhin en collaboration avec le registre des cancers du Bas-Rhin. Cet audit doit permettre pour chaque cancer invasif de savoir s'il est survenu en raison de l'absence de dépistage, d'un dépistage irrégulier, d'un suivi non conforme ou d'un frottis anormal. L'association EVE a sollicité l'aide du Département pour mener à bien ces deux projets locaux suivi de la cohorte alsacienne et audit des cancers du Bas-Rhin. L'expérience de dépistage acquise est une garantie de pouvoir continuer à offrir aux femmes alsaciennes un dépistage fiable et efficace.

### **3. PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET D'APPROBATION DES TERMES DU PROJET DE CONVENTION À CONCLURE**

Les campagnes de dépistage menées par les trois associations présentées ci-dessus sont reconnues comme étant de qualité et répondent à tous les critères techniques attendus. Le dépistage précoce permet ainsi de diminuer la mortalité par ces cancers.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 159 000,00 € au titre de l'année 2019 au bénéfice du CRCDC qui se répartit comme suit :

- 60 000,00 € pour des actions et projets locaux pour la prévention et le dépistage du cancer colorectal,
- 60 000,00 € pour des actions et projets locaux pour la prévention et le dépistage du cancer du sein,
- 39 000,00 € pour des actions et projets locaux pour la prévention et le dépistage du cancer du col de l'utérus.

Compte tenu de l'évolution du dispositif de dépistage dans la région Grand-Est, ces subventions seront versées au CRCDC sous réserve qu'elles soient fléchées et attribuées spécifiquement aux actions et projets à destination de la population locale portés par les mêmes acteurs au sein des nouvelles antennes territoriales de proximité qui regroupent les anciennes associations régionales ADECA, ADEMAS et EVE depuis leur fusion au sein du CRCDC.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de la convention financière annuelle annexé au rapport, précisant les modalités de l'intervention financière du Département du Bas-Rhin.

La Commission thématique emploi, insertion et logement a émis un avis favorable à cette proposition le 18 novembre 2019.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
15225	65-6574-42	275 366,00 €	275 366,00 €	159 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *décide d'attribuer des subventions au CRCDC œuvrant dans le domaine de la*

*prévention des cancers pour un montant total de 159 000,00 € au titre de l'exercice 2019, réparties comme suit :*

*- 60 000,00 € pour des actions et projets locaux pour la prévention et le dépistage du cancer colorectal,*

*- 60 000,00 € pour des actions et projets locaux pour la prévention et le dépistage du cancer du sein,*

*- 39 000,00 € pour des actions et projets locaux pour la prévention et le dépistage du cancer du col de l'utérus ;*

*- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure avec le CRCDC joint en annexes à la présente délibération ;*

*- d'autoriser son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 22/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY